



ST/AI/200/Amend.3
17 octobre 1973

INSTRUCTION ADMINISTRATIVE

Instruction du Chef par intérim du Bureau des services financiers

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : FRAIS DE VOYAGE A L'OCCASION DU CONGE ANNUEL PRIS HORS DE CERTAINS LIEUX D'AFFECTATION

La liste des lieux d'affectation et des centres de congé qui est annexée à l'instruction administrative ST/AI/200/Amend.2 est modifiée comme suit par la présente instruction, avec effet du 1er octobre 1973 :

<u>Pays ou territoire</u>	<u>Lieux d'affectation</u>	<u>Centre de congé</u>
Dahomey	Tous*	Dakar
Oman*	Tous*	Beyrouth*
Qatar*	Tous*	Beyrouth*
Zambie	Tous, sauf Lusaka et les villes de la zone productrice de cuivre	Nairobi*

* Un astérisque indique les modifications apportées aux listes par la présente instruction administrative.